

BIONEST

Assainissement des eaux usées

17 avenue du Girou - ZA Eurocentre - 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC

Tel : 05 61 70 62 91 - Fax : 05 61 70 66 03 - www.bionest-tech.com

RCS Toulouse 502 406 861 - TVA : FR63502406861 - SAS BIONEST FRANCE au Capital de 250 000,00 euros

Adresse d'intervention :

DANDRE Marc et Marlon
Lieu-Dit Havel
65230 PEYRET SAINT ANDRE

Adresse de Facturation :

DANDRE Marc et Marlon
47 rue de la grotte
65100 LOURDES

Facture N° 191963 du 27/05/2019

Code Client : 5A09230

Bon d'intervention N° : Entretien annuel 2019/15418

Référence	Description	Quantité	P.u. H.T.	Montant H.T.	TVA
-----------	-------------	----------	-----------	--------------	-----

Commande N° 191809 du 27/05/2019					
Intervention effectuée le 23-05-2019 :					
Fortuit annuel d'entretien de microstation		1,00	91,67	91,67	VB
Marteau pour compresseur HP-60 et HP-80		1,00	27,27	27,27	VB
Diaphragmes pour compresseur HP-60 et HP-80		1,00	50,91	50,91	VB
<p>Impératif: veuillez nous retourner l'attestation fiscale ci jointe remplie et signée pour bénéficier du taux réduit de TVA. En cas de non retour de ce document, il vous sera appliqué et facturé une TVA à taux plein.</p>					

*Ch/BIONEST
50 le 13-05-2019*

TVA	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
VB	TVA COLLECTÉE À 10 %	10,00	169,85	16,99
				169,85

Date d'échéance : 26/06/2019 Mode de règlement : Chèques

Net H.T. 169,85
T.V.A. 16,99
Total T.T.C. 186,84

Net à payer 186,84 €

Facture N° 191963 du 27/05/2019

Montant 186,84

Code client 5A09230

Conditions générales de ventes au verso.
Contrat d'entretien type dans le cadre d'une commande d'un système de traitement avancé BIONEST pour assainissement autonome.
Conformément aux conditions de la loi n°80.335 du 12 Mai 1980, le vendeur conserve la propriété des biens jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.
Art. D. 441-5. Douzième alinéa du I de l'article L.441-6 du code de commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.